Document d’information

Dans le cadre de son congrès annuel 2024, la FédéCP présente les bourses ***Dragons de la relève***. L’objectif de ce programme est de **stimuler la relève et le bénévolat** dans le milieu faunique par l’organisation de **nouveaux** projets fauniques.

Ces nouveaux projets doivent stimuler la relève dans la pratique de la chasse ou de la pêche et/ou stimuler le bénévolat dans le domaine faunique.

Les bourses

Un comité de sélection choisira les trois finalistes qui seront invités au Congrès annuel de la FédéCP. L’invitation inclut une nuitée, le déplacement et les repas pour deux personnes. Les responsables des projets sélectionnés devront exposer, en 5 à 10 minutes, leur projet aux congressistes. Ceux-ci voteront pour le projet coup de cœur qui remportera le grand prix.

Trois bourses seront offertes :

Un grand prix de 4 000 $
Deux bourses de 2 000 $

Planification

Bien lire les étapes par lesquelles votre projet devra passer pour courir la chance de repartir avec une des bourses :

- Planification de votre projet : validez bien les critères d'admissibilité et d'évaluation.
- Appel de projets : vous aurez jusqu'au 3 mars 2024 pour remplir le formulaire et l'envoyer à la FédéCP.
- Au besoin, jumelage avec un ou une bénévole de la FédéCP de votre région : il ou elle agira à titre de personne-ressource pour vous soutenir dans l'élaboration de votre projet.
- Analyse des demandes par le comité de sélection : vous aurez une réponse à la fin mars.
- Présentation des 3 projets finalistes lors du congrès le 20 avril 2024 : les congressistes voteront pour le projet coup de cœur qui remportera le grand prix de 4 000 $.
- Documentation des projets pour le blogue : articles ou vidéos seront produits et diffusés sur le blogue de la FédéCP.
- Rédaction d'un court rapport et d'une reddition de compte : un formulaire de rapport vous sera envoyé. Il devra être complété dès que le projet sera terminé.

Critères d'admissibilité

- Être un citoyen ou une citoyenne OU une organisation enregistrée (association, municipalité, école, nation autochtone, OSBL, coopérative, entreprise privée), membre ou non de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, ayant une adresse permanente au Québec.
- Le projet doit se dérouler sur le territoire du Québec.
- Le projet ne doit pas avoir été financé par Héritage faune dans les cinq dernières années.
- Une seule demande par organisation ou par projet peut être présentée.

Évaluation des projets

La gestion de cette bourse est sous la responsabilité du comité de sélection composé de bénévoles des conseils d'administration de la fondation Héritage faune, de la FédéCP, de Sécurité nature et d'une personne de l'externe. Les projets sélectionnés seront ceux qui répondront le mieux au plus grand nombre de critères de sélection suivants :

- Faisabilité technique et financière du projet;
- Originalité et/ou nouveauté du projet;
- Impact sur la relève;
- Implication bénévole;
- Partenariat avec les gens du milieu;
- Autonomie et perpétuation du projet suite à l'aide financière;
- Développement et/ou rétention des clientèles;
- Visibilité du projet.

Exemples de projets

Sans être exhaustive, voici une liste d'exemples de projets qui pourraient vous inspirer.

- Activité d'initiation à la pêche ou à la chasse
- Projet d'éducation par la nature
- Atelier de confection de leurres pour la pêche
- Conférence ou formation
- Atelier de prospection

Dépenses admissibles

- Frais de transport, d'hébergement et d'alimentation des bénévoles et/ou des participants;
- Frais de publicité et de promotion de l'activité;
- Location ou achat de matériel nécessaire au projet;
- Location d'espace (salle, chapiteau, etc.);
- Honoraires professionnels (salaire, animateur, conférencier, biologiste, etc.).

Dépenses non admissibles

- Compensation financière aux bénévoles

Obligation du bénéficiaire

La personne responsable du projet devra signer le formulaire de demande et fournir, sur demande, une preuve qu'elle est bien autorisée à signer les documents au nom de l'organisation, s'il y a lieu.

Les bénéficiaires de la bourse s'engagent :

- À mentionner l'aide financière de la FédéCP dans les communications relatives au projet.
- À fournir un rapport synthèse et une reddition de compte au 1er mars 2025 où dès que le projet sera complété.
- À autoriser que les noms du projet, de l'organisme ou de ses responsables soient cités dans l'annonce des bénéficiaires des bourses.
- À autoriser que le projet soit documenté (vidéo, photos) pour fins de publication.
- En cas de report de l'activité, les bénéficiaires devront aviser la FédéCP et s'entendre sur un nouvel échéancier qui conviendra aux deux parties.

Modalités

Le formulaire de demande doit être reçu à la FédéCP au plus tard le **dimanche 3 mars 2024**, par courriel ou par la poste :

FédéCP – Dragons de la Relève
162, rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2P5

Courriel : info@fedecp.com
Télécopieur : 418-878-8980

Les réponses seront rendues aux demandeurs au début du mois d'avril 2024.

Pour plus d'information :
Téléphone : 418-878-8901 p.300 | Sans frais : 1888-523-2863 p.300
Courriel : info@fedecp.com
www.fedecp.com

Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
FONDATION HÉRITAGE FAUNE